

**Décision n° 2017- 28 portant nomination au comité d'hygiène, de sécurité  
et des conditions de travail de l'EPIDE**

La directrice générale de l'Etablissement public d'insertion de la défense,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011 portant modification du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'arrêté du 4 septembre 2012 relatif à la création du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail d'établissement public de l'Etablissement public d'insertion de la défense ;

Vu la circulaire Rdff1500763C du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la décision n° 2015-11 du 6 février 2015 portant composition du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de l'EPIDE ;

Vu la décision n° 2015-48 du 15 juin 2015 portant composition du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de l'EPIDE ;

Vu la décision n° 2016-84 du 2 décembre 2016 portant nomination au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de l'EPIDE ;

Vu le courrier de l'UNSA en date du 6 mars 2017 désignant ses représentants au CHSCT,

Décide :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – M<sup>me</sup> Jeannie Doucoure est nommée membre suppléante du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de l'EPIDE en remplacement de M. Henri-Paul Houssin.

Consécutivement, la liste des membres du comité s'établit ainsi que suit :

1° Représentants de l'administration :

Présidente : M<sup>me</sup> Nathalie Hanet,

Responsable ayant autorité en matière de ressources humaines : M. Laurent Jugeau ;

2° Représentants du personnel :

Listes	Titulaires	Suppléants
UNSA	M. Sébastien Marchal	M. Patrick Seiller
	M <sup>me</sup> Nadine Duflot	M <sup>me</sup> Jeannie Doucoure
	M <sup>me</sup> Sylvia Skoric	M <sup>me</sup> Mélanie Pigoury
UGFF-CGT	M <sup>me</sup> Nadine Sachot	M <sup>me</sup> Laurence Dubey
	M. Jean-Marc Détrus	M. Christophe Libérale
FO	M <sup>me</sup> Sandrine Laveau	M <sup>me</sup> Akila Dahmani

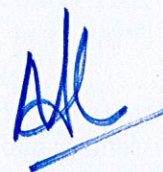
3° M. Jean-Pierre Lagrange, médecin de prévention ;

4° M. Jean-Paul Rendu, conseiller de prévention ;

M. Christophe Mondon, conseiller de prévention ;

5° M<sup>me</sup> Stéphanie Herrig, inspecteur santé et sécurité au travail.

**Art. 2.** - Le directeur ressources humaines est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera mise en ligne sur le site internet de l'établissement.



NATHALIE HANET